

Le concours, et après ?



Après le stress des épreuves, vous en viendrez vite aux questions concernant l'année prochaine : l'affectation dans un département, le stage en école à mi-temps, la formation, la titularisation...

Entre les cours et le stage à mi-temps en école, une année bien chargée s'annonce !

Le SNUipp-FSU vous accompagnera tout au long de votre formation, de votre entrée dans le métier et de votre carrière.

Cette année encore deux concours sont organisés, les épreuves d'admission du concours 2014 exceptionnel ont eu lieu en mars-avril 2014 et le concours 2014 rénové se déroule de fin avril à juin 2014.

- Les lauréats du concours 2014 exceptionnel seront stagiaires à la rentrée 2014, en responsabilité de classe toute l'année scolaire.
- Les lauréats du concours 2014 rénové seront également stagiaires à la rentrée 2014, avec un mi-temps de formation en ESPE et un mi-temps en classe.

Dès la rentrée, les militants et les élus du personnel du SNUipp-FSU seront à vos côtés pour vous aider et répondre à vos questionnements. Vous pourrez les rencontrer lors de permanences ou de réunions, mais aussi dans les écoles.

Pour tenter de répondre à vos préoccupations qui sont aussi les nôtres et celles de toute la profession, nous mettons à votre disposition des outils (agendas, clefs USB, publications spécifiques...) pour vous informer sur vos droits, sur le déroulement de votre année de stagiaire et pour vous accompagner et vous aider dans votre entrée dans le métier. Vous les trouverez auprès de votre section départementale du SNUipp-FSU ou sur le site « premières classes » du SNUipp-FSU.

Des permanences sont organisées tout au long de l'année dans les ESPE, sur vos lieux de formation, nous vous y attendons...

L'équipe départementale du SNUipp-FSU



SNUipp national :

<http://www.snuipp.fr>

Site premières classes :

neo.snuipp.fr

→ pour les professeurs des écoles
débutants dans le métier



SNUipp-FSU

C'est quoi, c'est qui ?

Syndicat National Unitaire
des instituteurs,
professeurs des écoles,
et PEGC.

Premier syndicat représentant les enseignants du primaire, il appartient à la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Il représente et défend, de façon individuelle et collective, les enseignants au plan local ou national. Attaché à la réussite de tous les élèves, il mène le débat avec les enseignants et chercheurs pour élaborer des propositions de transformation de l'École. Cela passe nécessairement par une formation initiale et continue de qualité. Il prend aussi part aux débats de société.

Le SNUipp-FSU est favorable à une reconnaissance des années de formation par un master avec une véritable formation professionnalisante au métier d'enseignant adossée à la recherche.

La FSU, créée en 1993, regroupe des syndicats de l'enseignement, l'éducation, de la recherche, de la culture, de la formation et de l'insertion, dont le SNES principal syndicat des enseignants du second degré et le SNEP, des professeurs d'EPS.

La FSU reste, par le vote des personnels, la première fédération syndicale dans l'éducation nationale.

Concours 2014 des PE

Un concours nouvelle formule !

Postes : les chiffres

Le recrutement de 8500 enseignants dans le premier degré pour le concours 2014 rénové témoigne de l'arrêt du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite dans l'éducation nationale. C'est un signe positif tant pour les étudiants que pour l'école dans son ensemble.

Néanmoins, cela ne compensera pas les 29 683 suppressions de postes à l'école primaire de ces dernières années. En effet, après 10 ans d'attaques contre le service public d'Éducation, la situation reste dégradée tant pour les conditions d'apprentissage des élèves que pour les conditions de travail des enseignants. Cet héritage marquera encore la rentrée 2014. Et pourtant il y a urgence à reconstruire l'école !

Les conditions d'ouverture des ESPÉ et la mise en place de la nouvelle réforme placent, dans toutes les académies, les étudiants, les formateurs et les autres personnels face à de nombreuses difficultés. L'absence de cadrage national et les contraintes budgétaires posent réellement le problème de la qualité d'une formation, égale sur tout le territoire, et de sa visibilité pour les étudiant-e-s qui par ailleurs en financent une partie. Étudiants, stagiaires, formateurs de terrain et en ESPÉ payent au prix fort une réforme qui n'a pas les moyens des ambitions affichées. La situation ne peut rester en l'état. De réelles améliorations sont nécessaires.

En effet La formation des enseignants est un levier essentiel pour améliorer le système éducatif et lutter efficacement contre l'échec scolaire.

Pour le SNUipp-FSU, un véritable changement pour l'école doit se dessiner rapidement, par des créations massives de postes à la hauteur des besoins, et par la mise en place d'une formation initiale et continue de qualité.

Le nombre de places aux concours

Les 29 et 30 avril 2014 juin auront lieu les épreuves d'admissibilité pour les concours de recrutement des professeurs d'école.

Le ministère a aussi publié la répartition académique des places proposées (voir ci-dessous).

Depuis 2008 (10000 places), le nombre des recrutements n'avait fait que chuter avec un palier en 2009 (7000 places) et 2010 (7165 places) et le décrochage en 2011 avec seulement 3154 places.

En 2012 et 2013, le nombre de recrutements a été augmenté mais reste en-deçà du niveau de recrutement nécessaire pour améliorer sensiblement les conditions d'enseignement.

Il y a 66 571 inscrits au CRPE 2014.

2004	:	13037
2005	:	12805
2006	:	11267
2007	:	11187
2008	:	10010
2009	:	7158
2010	:	7165
2011	:	3154
2012	:	5000
		+1000
2013	:	8600
2014	:	8500
anticipé		
2014	:	8500

Répartition des places aux Concours PE 2014

	Total	concours externes	2 nd concours internes		3 ^{ème} concours	
			spéciaux		spéciaux	
<i>Aix-Marseille</i>	300	287				13
<i>Amiens</i>	280	270				10
<i>Besançon</i>	100	99				1
<i>Bordeaux</i>	270	243	13		2	12
<i>Caen</i>	135	128		4		3
<i>Clermont-Ferrand</i>	80	76				4
<i>Corse</i>	35	17	17			1
<i>Créteil</i>	1120	1050		30		40
<i>Dijon</i>	190	179				11
<i>Grenoble</i>	395	388				7
<i>Guadeloupe</i>	80	72		4		4
<i>Guyane</i>	155	100	3	42		10
<i>Lille</i>	500	490				10
<i>Limoges</i>	80	79				1
<i>Lyon</i>	480	455				25
<i>Martinique</i>	25	20	2	2		1
<i>Montpellier</i>	340	296	20	8		16
<i>Nancy-Metz</i>	210	200	1			9
<i>Nantes</i>	350	329	1			20
<i>Nice</i>	190	177	1	5		7
<i>Orléans-Tours</i>	310	294		6		10
<i>Paris</i>	210	200		5		5
<i>Poitiers</i>	175	167		5		3
<i>Reims</i>	130	126				4
<i>Rennes</i>	230	190	22		2	16
<i>Réunion</i>	170	147	1	8		14
<i>Rouen</i>	220	210				10
<i>Strasbourg</i>	220	167	40		10	3
<i>Toulouse</i>	270	253	12	5		
<i>Versailles</i>	1250	1195		20		35
total	8500	7904	133	144	14	305

Informations départementales

Le SNUipp-FSU, c'est quoi?

Le SNUipp-FSU, créé en 1992, fait partie de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU), deuxième fédération de la fonction publique d'état.

Le SNUipp-FSU s'est donné pour mission d'informer, de revendiquer, d'agir, de favoriser l'unité d'action au sein de l'éducation nationale, mais aussi plus largement avec toutes les autres confédérations. Développer le service public d'éducation, transformer le métier, assurer la réussite de tous les élèves sont les objectifs de toute la profession portés par le SNUipp-FSU.

Tous les 3 ans, ont lieu des élections professionnelles pour désigner celles et ceux qui vous représenteront au sein des Commissions Administratives Paritaires Départementales (CAPD) et Nationale (CAPN), ainsi qu'aux Comités Techniques Académiques (CTA) et National (CTM).

Aux élections professionnelles d'octobre 2011, le SNUipp-FSU, avec 48,11% des voix, a conforté sa place de 1er syndicat des écoles.

Et le SNUipp-FSU 67, c'est qui?

Dans notre département, le SNUipp-FSU 67 est passé de 2 délégués du personnel en 2008 à 3 délégués en 2011. Il est devenu le second syndicat du département! Les élus de notre département sont les suivants:

- **Virginie SOLUNTO**, adjointe à l'EE du Conseil des XV à STRASBOURG, co-secrétaire départementale du SNUipp-FSU 67, élue en CAPD
- **Catherine LE DUFF**, adjointe à l'EE Louvois à STRASBOURG, co-secrétaire départementale du SNUipp-FSU 67, élue en CAPD et CTSD
- **François SCHILL**, adjoint à l'EM Finkwiller, trésorier du SNUipp-FSU 67, élu en CAPD et CTSD
- **Myriam BRANDT**, adjointe à l'EE Louvois à STRASBOURG, élue en CAPD
- **Géraldine DELAYE**, directrice à l'EE Pflimlin à BRUMATH, élue en CAPD
- **Agathe KONIECZKA**, adjointe à l'EE Karine à STRASBOURG, élue en CAPD et CTSD

A l'ESPE, une commission existe aussi : le Conseil d'Ecole!

Le Conseil d'Ecole règle les affaires générales de l'ESPE et définit l'orientation de ses activités. Selon les années, des élections (totales ou partielles) de représentants des usagers au conseil d'école sont organisées. Si cela vous intéresse, il est possible pour vous de vous présenter aux élections...

Il définit:

- le budget
- le plan de formation
- le règlement intérieur
- l'organisation de la validation
- Les modalités de recrutement pour la préparation au concours

Il est composé des représentants:

- de l'Université de Strasbourg
- de l'administration (rectorat + ESPE)
- des collectivités locales
- des formateurs
- des usagers (étudiants et stagiaires) : **C'EST VOUS !**

Que revendiquent le SNUipp-FSU et la FSU pour la formation initiale?

Pour la FSU, enseigner et un métier qui s'apprend.

- La préparation aux concours doit inclure des **éléments de pré professionnalisation dès la licence** (sans en faire un pré requis pour s'inscrire aux concours).

- Concernant les lauréats aux concours, nous exigeons le **maintien d'une année de stage après le concours partagée entre un service d'enseignement réduit de 2/3 et un temps de formation théorique** dans le cadre d'IUFM ou ESPE renouvelés. Les stagiaires doivent être affectés en fonction d'impératifs pédagogiques et non budgétaires (les stagiaires sont trop souvent utilisés comme de simples moyens d'enseignement et de remplacement).

Foire aux questions

Je suis admis-e au concours, mais je ne valide pas mon année de M1 et ne peux m'inscrire en M2 MEEF, qu'advient-il de mon admission ?

Vous gardez le bénéfice du concours pendant une année et serez recrutés comme PES en septembre 2015 si d'ici là vous pouvez justifier d'une inscription en M2 MEEF.

Je réussis à valider mon M1 MEEF, mais je suis collé-e au concours, puis-je m'inscrire en M2 MEEF ?

Normalement oui, il faut rapidement vous adresser à l'ESPE. En cas de problème contacter le SNUipp-FSU de votre département.

Je suis admis-e et je peux m'inscrire en M2 MEEF, comment va se passer mon affectation pour l'année 2014-2015 ?

Vous serez classé-es selon le rang au concours et ainsi réparti-es dans les départements de l'académie selon les vœux que vous avez émis lors de l'inscription. Une fois affecté-e dans un département, vous serez affecté-e sur un poste, les règles diffèrent d'un département à l'autre, contacter alors le SNUipp-FSU de ce département, ils vous aideront dans les différentes démarches à effectuer.

Comment se déroule l'année de stagiaire ?

Vous serez affecté-e à mi-temps en responsabilité de classe, et à mi-temps en formation à l'ESPE.

Je suis admis-e et je suis déjà titulaire d'un master, que se passe-t-il pour moi pour l'année 2014-2015 ?

Vous serez en mi-temps en classe et vous suivrez la formation en ESPE. Des modules de formation devront vous être proposés. Vous n'aurez pas à valider le M2MEEF puisque vous êtes déjà titulaire d'un master mais vous devrez valider les éléments comptant pour la titularisation.

Combien serai-je rémunéré-e ?

Vous serez rémunéré-e au premier échelon pendant les 3 premiers mois, soit un salaire net d'environ 1340 euros, puis au deuxième échelon pendant les 9 mois suivants, soit un salaire net d'environ 1445 euros.

Quel est mon statut pendant mon année de PES ?

Vous serez fonctionnaire stagiaire. Le SNUipp-FSU édite spécialement pour vous un « rikikisaitou », brochure qui compile vos droits, vos obligations, les infos concernant votre année de PES, des infos plus générales sur l'école et son fonctionnement, des infos plus locales sur votre département. Elle sera disponible dès les résultats du concours.

Sur quel type de poste ce stage peut-il être effectué ?

Cela peut-être dans la classe d'un directeur qui est déchargé pour ses tâches administratives, d'un collègue qui est à temps partiel, d'un maître formateur, ou sur un poste de remplaçant. La circulaire préconise d'éviter les postes spécialisés ainsi que les classes de CP et de CM2.

Si je ne valide pas mon master en juin 2015, que se passe-t-il pour moi ensuite ?

Vous serez prorogé-e d'une année comme stagiaire afin de pouvoir valider le master.

Que faudra-t-il valider pour être titularisé-e ?

Il y a une double-validation : une validation d'un master et une validation par le ministère de l'Education Nationale qui devrait s'appuyer sur le stage en responsabilité.

Si je valide mon master mais que je ne suis pas titularisé-e au 1^{er} septembre 2015, que se passe-t-il pour moi ensuite ?

Si le jury ne vous déclare pas apte à la titularisation, il peut recommander soit un licenciement, soit une année de renouvellement de scolarité. C'est ensuite le recteur qui prendra la décision.

Que deviennent les exigences pour le CLES et le C2i2e ?

A partir du concours 2014, ces qualifications seront incluses dans les masters.

Attention :

Les attestations AFPS et natation sont à envoyées au plus tard le jour de la publication des résultats de l'admissibilité. Vous pouvez perdre votre admissibilité si vous ne respectez pas les délais.

Pour le SNUipp-FSU

L'année de fonctionnaire stagiaire doit être une année pleine et entière de formation et s'inscrire dans un continuum qui prenne en compte les compétences acquises avant le concours.

La formation doit s'appuyer sur le potentiel des ESPE. Elle doit articuler des temps de pratique, d'analyse de pratique et de mise en théorie.

Le SNUipp-FSU considère que le schéma de formation des futurs PES qui prévoit un mi-temps en responsabilité n'est pas satisfaisant. En effet, afin de répondre aux besoins de la formation initiale donnant une place à la recherche, le volume de stage ne devrait pas dépasser un tiers temps et intégrer des phases d'observation, de pratique accompagnée puis de la responsabilité.

Cette entrée progressive dans le métier doit se poursuivre sur les deux premières années d'exercice par des retours réguliers en formation.

Frais d'inscription en ESPE

Le SNUipp-FSU s'est adressé au ministère de l'Education Nationale pour dénoncer le fait que les lauréats des concours doivent désormais s'inscrire en M2 et sont dans l'obligation d'acquitter les frais d'inscription dans le cadre de leur formation initiale. Nous estimons que c'est à l'employeur, à savoir le ministère de l'éducation nationale, de prendre en charge ces frais d'inscription liés à la formation initiale dans les ESPE pour les fonctionnaires stagiaires.

Élections dans les ESPE

Des élections ont eu lieu en 2013-2014 dans les ESPE pour élire les conseils d'école. Des élections partielles auront lieu chaque année pour remplacer les élu-es qui quittent l'ESPE. Un certain nombre de décisions concernant votre scolarité y sont prises. Il est donc important que les usagers y soient représentés. La FSU, par ses interventions multiples, contribue à améliorer votre formation et vos conditions d'accueil. Il est primordial de voter.